



CE QUE NOUS AVONS ENTENDU – RÉSUMÉ –

GESTION DE L'ACTIVITÉ HUMAINE DANS LE SECTEUR DE LAKE LOUISE

PHASE 1 : VALIDATION DES CONDITIONS SOUHAITÉES

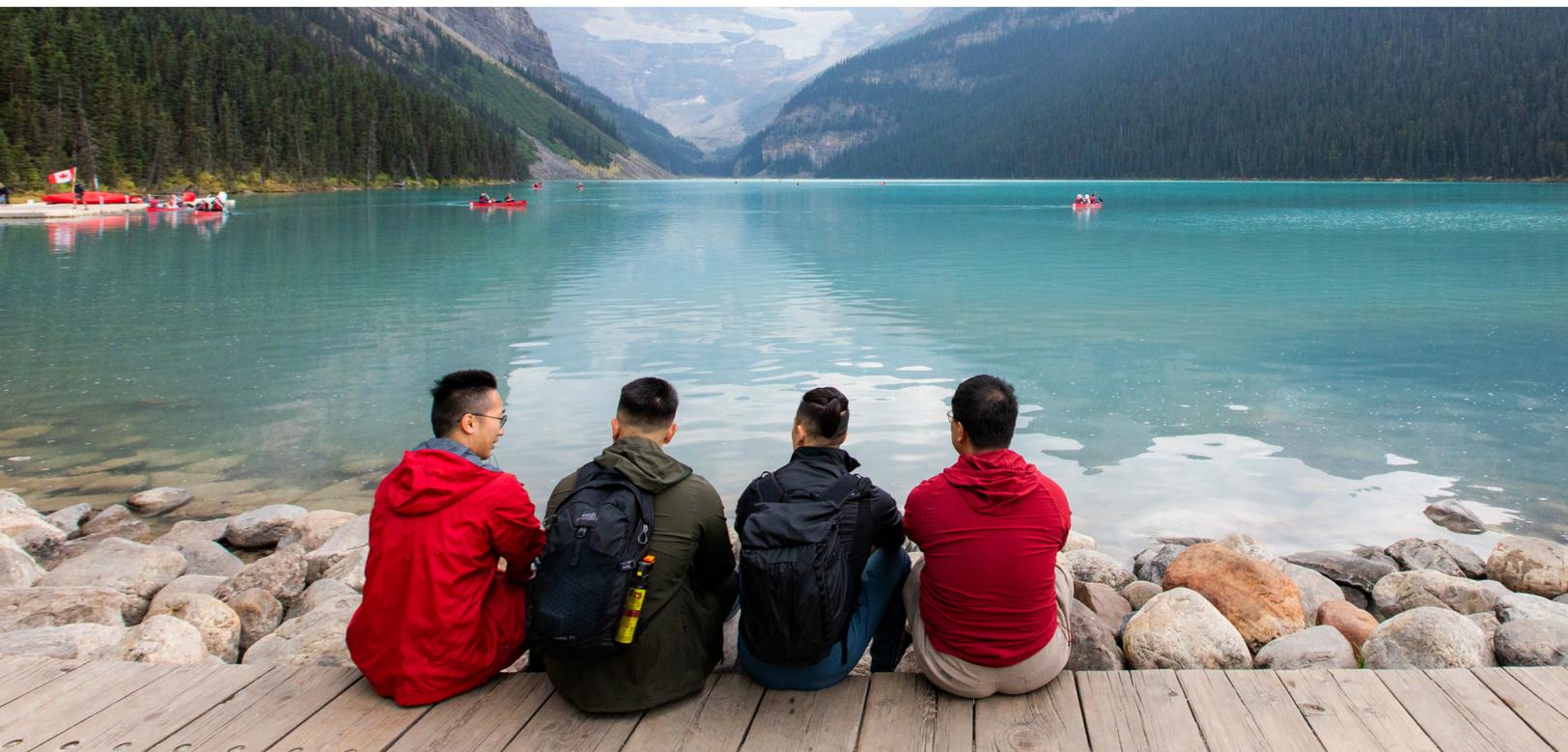
CONTEXTE

Au printemps 2023, Parcs Canada a invité son personnel et les intervenants locaux à définir les conditions qu'ils souhaitaient pour quatre pôles d'attraction clés du secteur de Lake Louise. Au total, les participants ont énuméré [34 conditions souhaitées](#) (également appelées « objectifs » dans le présent document), qui peuvent se classer dans quatre grandes catégories : expérience du visiteur (15); installations et opérations (5); ressources naturelles et culturelles (11); sécurité du personnel et des visiteurs (3).

Du 17 juin au 28 juillet 2024, Parcs Canada a demandé au public de commenter les conditions souhaitées sur le site Web [Parlons parcs des montagnes](#). Le sondage comprenait un système de cotation (de 0 à 5) ainsi que des questions ouvertes. Aucune question à choix multiples n'a été posée. Il fallait environ 15 minutes pour répondre au questionnaire, et les réponses étaient facultatives.

L'OBJECTIF CONSISTAIT À :

- Obtenir des détails sur les expériences jugées importantes et sur les obstacles à un séjour optimal dans le secteur de Lake Louise;
- Mesurer les niveaux d'appui pour les conditions souhaitées sur une échelle de 0 à 5, où 5 témoignait d'un fort appui (les conditions étaient réparties par catégories);
- Obtenir des précisions sur les raisons justifiant le niveau d'appui accordé;
- Solliciter des suggestions sur les moyens d'améliorer l'accès et l'expérience de séjour tout en assurant la sûreté des lieux pour les animaux sauvages et les humains.



PROVENANCE DES COMMENTAIRES

En tout, 1 016 personnes ont participé au sondage, et 19 ont envoyé un mémoire par courriel. Voici la répartition géographique des répondants :

79 % venaient de l'Alberta, y compris de Lake Louise, Banff, Canmore et Exshaw, 18 %, d'ailleurs au Canada, et 2 %, de l'étranger.

GRANDES LIGNES DE LA RÉTROACTION

QUELLES EXPÉRIENCES COMPTENT LE PLUS?

Les répondants ont énuméré une vaste gamme d'expériences qui revêtent de l'importance à leurs yeux dans le secteur de Lake Louise. Les activités le plus souvent mentionnées figurent ci-dessous. D'autres expériences importantes ont été évoquées, mais elles représentaient moins de 5 % des réponses (n = 1 016).

- Expériences liées aux sentiers, p. ex. randonnée et marche (63 %)
- Contemplation des paysages et exploration de la nature (28 %)
- Visite de lacs et de rivières/sports nautiques (20 %)

- Escalade/alpinisme (8 %)
- Ski alpin/planche à neige (6 %)
- Ski de fond (5 %)
- Observation de la faune (5 %)

Bon nombre de répondants n'ont aucune objection à ce que le secteur serve principalement à la pratique d'activités de plein air durables, même s'ils ne s'y adonnent pas eux-mêmes. Les participants ont aussi souligné l'importance du secteur pour les Autochtones ainsi que son rôle d'emblème de l'identité canadienne.

QUELS SONT LES OBSTACLES À L'ACCÈS ET À LA PLEINE SATISFACTION?

Les répondants ont été invités à préciser ce qui les empêchait de profiter pleinement du secteur de Lake Louise. Bon nombre (62 %) ont dit considérer la saturation touristique comme un obstacle. Venaient ensuite le manque de places de stationnement (28 %) et les problèmes associés au service de navette de Parcs Canada, notamment l'affluence qu'il génère.

Certains répondants ont proposé des améliorations pour le service de navettes, notamment le prolongement des heures de service ainsi que l'augmentation de la fréquence

des navettes, du nombre de navettes et du nombre d'endroits desservis par les navettes (plus d'itinéraires ou d'arrêts). D'autres répondants n'apprécient pas du tout le service de navettes et affirment qu'il contribue à la surfréquentation.

Parmi les autres obstacles énumérés, citons les dépenses associées à une visite du secteur, la perte de spontanéité et les comportements répréhensibles des visiteurs. Seulement 2 % des répondants ont affirmé ne voir aucun obstacle à l'accès ou à une expérience de séjour optimale.

QUEL EST LE DEGRÉ D'APPUI ACCORDÉ AUX CONDITIONS SOUHAITÉES?

De 62 % à 75 % des répondants se sont déclarés favorables aux conditions souhaitées – un pourcentage raisonnablement élevé. Diverses raisons ont été invoquées pour justifier cet appui, mais bon nombre de participants ont déclaré qu'ils accordaient de l'importance à ces objectifs et que ceux-ci pouvaient contribuer à améliorer la situation actuelle.

De nombreux détracteurs des conditions souhaitées ont exprimé une aversion pour les navettes et une nette préférence pour le véhicule particulier. D'autres se sont dits insatisfaits de la situation actuelle, en faisant valoir que les conditions souhaitées ne reflétaient pas les réalités actuelles. Cette affirmation pourrait être attribuable à un manque de clarté au sujet de l'échelle d'appui, qui portait sur les conditions souhaitées pour l'avenir et non sur la situation actuelle. Les niveaux d'appui inférieurs étaient associés surtout aux moyens de créer les conditions souhaitées (p. ex. stratégies, mesures, mise en œuvre).

Dans leurs réponses aux questions de suivi, plusieurs participants ont suggéré des stratégies et des mesures pour atteindre les objectifs ou ont demandé à Parcs Canada comment il s'y prendrait pour instaurer les conditions souhaitées. Les stratégies et les mesures feront l'objet de consultations à la phase 2.

Très peu de participants ont dit considérer les conditions souhaitées comme inutiles, même chez ceux qui n'y étaient pas favorables. Les réponses reçues étaient passionnées, très tranchées et variablement nuancées. Elles témoignent d'un désir de changement du mode de gestion de l'accès. La plupart des répondants, qu'ils soient du Canada ou de l'étranger, ont un récit percutant ou une expérience personnelle qui les amène à éprouver de l'attachement pour le secteur de Lake Louise.

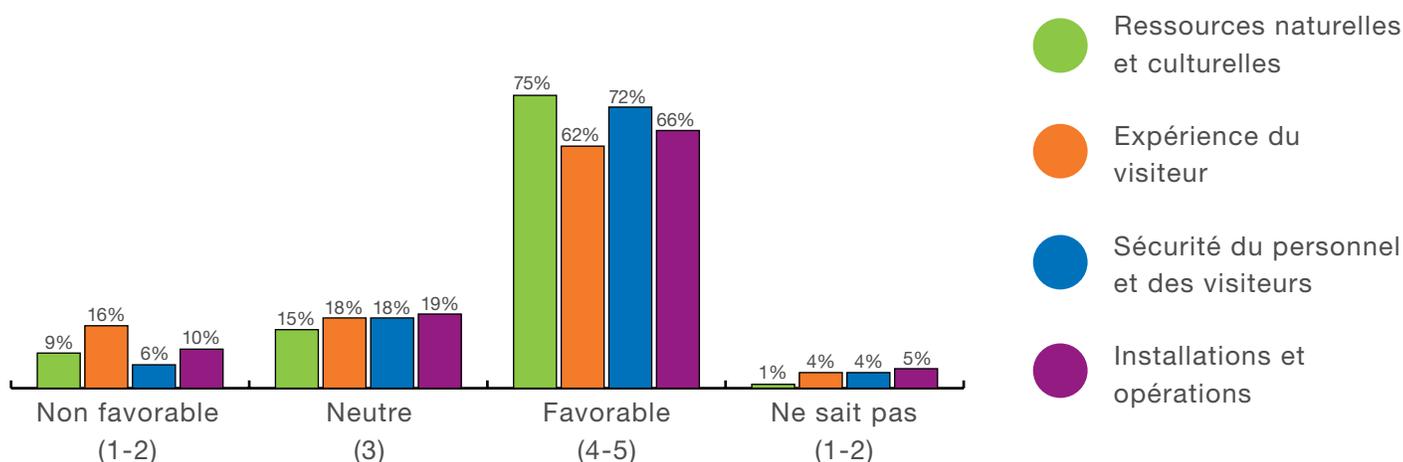


Figure 1 : Résumé de l'appui accordé à chacune des quatre catégories de conditions souhaitées.

RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES : 75 % D'APPUI

Indépendamment du niveau d'appui accordé aux objectifs, les répondants ont été nombreux à souligner l'importance de préserver les ressources naturelles et culturelles. Au total, 40 % des personnes favorables aux conditions souhaitées ont indiqué que Parcs Canada devait en faire davantage pour gérer les aires naturelles et que les objectifs proposés s'inscrivaient dans cette

priorité. Les personnes neutres ou non favorables ont fait valoir qu'il serait difficile d'instaurer les conditions souhaitées sans changer les niveaux d'affluence actuels. Par ailleurs, 2 % des répondants ont déclaré que les conditions souhaitées restreignaient indûment l'accès au secteur.

EXPÉRIENCE DU VISITEUR : 62 % D'APPUI

Les personnes favorables ont dit regretter l'affluence excessive et espérer que les objectifs favorisent la réduction des foules et l'adoption des transports en commun comme moyen de transport principal dans le secteur. Les répondants non favorables ou neutres ont aussi fait valoir le caractère problématique de la

saturation touristique et affirmé que les objectifs seraient difficiles à atteindre sans réduction de l'affluence. Ils étaient nombreux à douter que les objectifs règlent le problème ou à prendre les conditions souhaitées pour une mesure des conditions actuelles.

SÉCURITÉ DU PERSONNEL ET DES VISITEURS : 72 % D'APPUI

Les répondants non favorables ont affirmé que la fréquentation excessive rendrait les objectifs inatteignables. Par contraste, les personnes favorables ont dit appuyer les conditions souhaitées parce que le secteur souffre actuellement de saturation touristique. Un grand nombre de personnes non favorables ou neutres

ont déclaré souhaiter que la priorité soit accordée à la protection de la faune plutôt qu'à la sécurité humaine. Indépendamment du niveau d'appui, les répondants ont réclamé un travail accru de sensibilisation du public et une application plus rigoureuse de la réglementation pour faciliter l'atteinte des objectifs.

INSTALLATIONS ET OPÉRATIONS : 66 % D'APPUI

De nombreux répondants favorables aux conditions souhaitées n'ont pas précisé la raison de leur appui. Ceux qui l'ont fait se sont le plus souvent contentés d'indiquer que les conditions souhaitées représenteraient une amélioration par rapport à la situation actuelle. Comme pour les autres catégories, les répondants non favorables ont dit déplorer la saturation touristique; à

leur avis, les objectifs font abstraction de la nécessité de réduire l'affluence ou les foules. Les répondants voulaient savoir si Parcs Canada avait l'intention de réduire l'infrastructure pour préserver le plus possible le caractère naturel du secteur ou si, au contraire, il comptait la développer pour répondre à l'affluence croissante.

QU'EST-CE QUE PARCS CANADA POURRAIT FAIRE DIFFÉREMMENT?

Nous avons invité les participants à préciser ce que Parcs Canada pourrait faire différemment pour améliorer l'accès au secteur de Lake Louise, y compris au lac Moraine, tout en assurant la sécurité de la faune et des humains.

Certains répondants ont réitéré la nécessité de restreindre ou de réduire l'affluence quotidienne. D'autres ont proposé des changements pour améliorer l'accès ou le service de navette. Un grand nombre ont aussi suggéré des restrictions à l'accès en véhicule particulier – une opinion contraire à celle des défenseurs de ce moyen de transport. Plusieurs personnes ont proposé des mesures ou des stratégies pour instaurer les conditions souhaitées.

PROCHAINES ÉTAPES...

Le processus d'élaboration du plan de gestion de l'activité humaine est bien enclenché pour le secteur de Lake Louise. Le document actualisé sur les conditions souhaitées sera publié dès la prochaine phase de consultations publiques, qui est prévue pour le printemps 2025. Ces consultations porteront sur les stratégies et les mesures à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années pour éliminer l'écart entre les conditions actuelles et les conditions souhaitées. La liste de mesures possibles sera soumise à une évaluation qui permettra d'en déterminer

la faisabilité, la viabilité et le bien-fondé. Parcs Canada a aussi tenu des séances de mobilisation en personne avec les intervenants et les Premières Nations qui ont des liens avec le secteur de Lake Louise. Les résultats de ces échanges ne sont pas présentés ici. Parcs Canada poursuivra son travail de mobilisation des partenaires autochtones tout au long du processus.

Le plan de gestion de l'activité humaine doit s'harmoniser avec l'orientation exposée dans le plan directeur du parc national Banff, le plan pour le secteur de Lake Louise et la Loi sur les parcs nationaux du Canada, les principaux outils de reddition de comptes de Parcs Canada. En outre, il devra s'aligner sur le cadre pour le transport durable des personnes, qui est en cours d'élaboration. Le processus de gestion de l'activité humaine est itératif et adaptatif. La version définitive du plan de gestion de l'activité humaine pour le secteur de Lake Louise s'assortira donc de plans de surveillance et d'évaluation.

Parcs Canada tient à remercier les quelque 1 000 personnes qui ont participé aux consultations. Nous nous réjouissons à la perspective de recueillir leur rétroaction à la prochaine série de consultations. Les mises à jour sur le projet seront publiées sur le site parlonsparcsdesmontagnes.ca/guylakelouise.

